

L'activité internationale des grands groupes bancaires français en 2021

Les grands groupes bancaires français ont poursuivi en 2021 le recentrage de leur activité sur la zone euro, entamé il y a déjà plusieurs années

Un numéro du Bulletin Banque de France paraîtra prochainement

Les grands groupes bancaires (BNP Paribas, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale et HSBC Continental Europe) totalisent, fin 2021, un montant total d'actifs consolidés de 8 073 milliards d'euros, représentant 86 % de l'ensemble du secteur bancaire français.

L'envergure de ces six grands groupes bancaires dépasse largement le seul cadre national. En effet, au niveau européen, ils sont considérés comme des « banques importantes » placées sous la supervision directe de la BCE depuis le 4 novembre 2014. Par ailleurs, les quatre plus importants d'entre eux (BNP Paribas, BPCE, Groupe Crédit Agricole et Société générale) appartiennent aux « banques d'importance systémique mondiale ». L'importance de leurs activités internationales est prise en compte dans ces deux typologies.

L'étude montre que l'activité internationale de ces grands groupes bancaires s'est significativement recentrée sur la zone euro ces dernières années, dans un contexte d'intégration croissante de l'Union bancaire de nature à diminuer les risques des opérations transfrontières intra-zone euro pour la stabilité financière. En effet, avec 39 % de leurs expositions internationales et l'implantation de près de la moitié de leurs filiales à fin 2021, la zone euro représente la principale localisation des engagements hors France des grandes banques françaises. La part de leurs encours au sein de la zone euro a très fortement crû depuis la création de la monnaie unique en 1999 jusqu'en 2010 et est repartie en nette hausse depuis 2014 après une stabilisation consécutive à la crise des dettes souveraines.

Parmi les facteurs d'explication de ce dynamisme se trouvent une croissance mondiale et européenne solides et les progrès constants du marché bancaire unique, tant sur le plan législatif et réglementaire qu'institutionnel : d'une part, la mise en œuvre du « livre unique » en 2014 (réglementation prudentielle unique au sein de l'UE au travers de CRR) ; d'autre part la création de nouvelles institutions au sein de la zone euro (Mécanisme de surveillance unique (MSU) adossé à la Banque centrale européenne et le Mécanisme de résolution unique (MRU)). Tout en renforçant la solidité du

système bancaire européen, ces évolutions ont favorisé une plus forte intégration du système financier au sein de la zone euro.

Cette dynamique s'est poursuivie dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 puis en 2021, ce qui atteste que la mise en œuvre de l'Union bancaire européenne permet une résilience des financements intrazone euro, même en cas de situation économique dégradée. Dans ce contexte, les grandes banques françaises apparaissent clairement comme des acteurs européens.

Le cadre institutionnel européen permet de renforcer substantiellement la stabilité financière. Il est néanmoins nécessaire, afin de parachever l'intégration de l'Union bancaire, de faciliter la gestion centralisée du capital et de la liquidité des groupes à l'intérieur de la zone, et de lever les obstacles transfrontières à la consolidation du secteur bancaire européen.